

DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

Clôture des inscriptions : 15 jours avant la date souhaitée

Date des formations:

- 7, 8 et 9 novembre 2023
- 5, 6 et 7 février 2024
- 25, 26 et 27 mars 2024
- 15, 16 et 17 juin 2024

Effectif minimum par session: 7 personnes

(Sinon, annulation de la formation).

Dossier à renvoyer impérativement par courrier à :

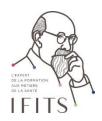
Institut de Formation Interhospitalier Théodore Simon 19, avenue Maison Blanche - 93331 Neuilly-sur-Marne Cedex

Téléphone secrétariat : 01.49.44.36.36

E-mail: c.amillard@ifits.fr

www.ifits.fr

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte



Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

N° d'enregistrement :

FICHE D'INSCRIPTION FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

NOM patronymique (jeune fille):	PRÉNOM :	
NOM D'ÉPOUSE :		
SEXE : Féminin \square Masculin \square		
DATE DE NAISSANCE :		
LIEU DE NAISSANCE :		
SITUATION DE FAMILLE :		DILOTO
NATIONALITÉ :		PHOTO A COLLER OU
N° DE SÉCURITE SOCIALE :		AGRAPHER
ADRESSE (personnelle):		
VILLE :		
CODE POSTAL :		
₾ DOMICILE :	🕾 PORTABLE :	
TRAVAIL:	E-MAIL :	
 □ Ambulancier sans activité □ Salarié ambulancier en activité (précises l'a 	dresse et le nom de votre employeur)	
Nom du responsable :	N° SIRET :	
Inscription pour : ☐ du 7 au 9/11/23 ☐ du 5 au 7/02/24	□ du 25 au 27/03/24 □ du 15 au 17/06/24	
<u> </u>	ATTESTATION	
Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exacti conformité des photocopies et documents tran		sur ce document et la
Ale	Sign	nature

PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER D'INSCRIPTION :

FORMATION AUX ACTES PROFESSIONNELS POUVANT ETRE ACCOMPLIS PAR DES AMBULANCIERS DANS LE CADRE DE L'AIDE MEDICALE URGENTE

- 1. La fiche d'inscription, ci-jointe, complétée et signée.
- **2.** Une **photo d'identité** (à coller ou agrafer sur la fiche d'inscription ci-jointe). Cette photo doit être « *tête nue*, *de face*, *et sur fond blanc* » conformément à la réglementation sur les photographies de pièces d'identité.
- **3.** Une **photocopie** de l'**attestation préfectorale à la conduite d'ambulance.¹** Visite médicale à effectuer chez un médecin agréé par la Préfecture de votre domicile pour l'obtention du permis ambulancier, valable 5 ans : https://www.visite-medicale-permisconduire.org/adresses-des-medecins-agrees/adresses-medecins-agrees-france
- 4. La photocopie recto-verso du permis de conduire B.
- 5. La photocopie de votre diplôme d'Ambulancier.
- 6. La photocopie de votre AFGSU en cours de validité.
- 7. Un chèque bancaire ou postal de 22,00 Euros, à l'ordre de l'Agent Comptable du G.I.P. correspondant aux frais d'inscription

Ces droits d'inscription restent acquis, même en cas de désistement ou d'absence

COÛT DE LA FORMATION

Formation de 3 jours :

- sans financeur: 380,00 euros + 22,00 euros de frais d'inscription.
- avec financeur (employeur): 505,00 euros + 22,00 euros de frais d'inscription.

Nombre de participants : 7 au minimum, 12 au maximum.

ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Attestation à compléter par l'employeur en cas de prise en charge

Je soussigné (e) (nom, prénom) :
Qualité :
Représentant de l'établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mail :
Numéro de Siret :
Déclare prendre en charge les frais relatifs à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.
Pour la somme de :
Au bénéfice de :
Fait à Le

Signature du responsable + cachet de la société
